

## **Vous êtes conseiller-ère entreprise, placement ou sur le dispositif MRS ? L'appel à mission sur le plan d'accompagnement des offres de + de 30 jours vous concerne.**

Si vous êtes intéressés, positionnez-vous auprès de votre ELD.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter vos élu-es SNU !

L'appel à mission est diffusé jusqu'au 15/10/19. Une priorité est donnée aux conseillers CDE.

La mission est réalisée sur le poste de travail et **démarrera à partir du 1/11/19** en fonction de la mise en place dans chaque direction territoriale.

Chaque conseiller-ère missionné gardera sa situation RH actuelle (temps partiel, télé travail, CLI, ...).

Les conseiller-ères retenus sur cette mission seront remplacés par des CDD sur leur site d'origine pendant toute la durée de la mission. Ils retrouveront ensuite leur poste à l'issue de la mission.

Un dispositif d'accompagnement est prévu pour les conseiller-ères missionnés ainsi que pour les CDD qui les remplaceront.

Chaque conseiller-ère sera remplacé par un CDD de remplacement à terme non précis dont la période minimale garantie est de 18 mois.

Le SNU ne comprend pas le choix de la direction d'affecter tous les renforts CDD sur l'entreprise alors que Mme Penicaud a annoncé en juin la nécessité de renforcer aussi l'accompagnement. Les missions de ces experts « offres + de 30 jours » ne sont pas différentes de celles des conseillers CDE actuels. Il serait bien plus clair et simple d'en augmenter les effectifs.

Parallèlement, Les portefeuilles explosent sur les sites. Pour le SNU, le positionnement sur les offres est en lien avec l'accompagnement. Le choix engagé par la direction nous semble hasardeux en termes de résultats probants espérés, l'allongement des délais de recrutement résultant de multiples facteurs dont certains échappent à Pôle emploi.

La mobilisation pour le recrutement des entreprises nécessite des renforts pérennes, autant sur le volet entreprise que sur celui de l'accompagnement.

